

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30005**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention communication publique et politique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Haute Bretagne Rennes II

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'Université Haute Bretagne Rennes II, M. Le Recteur chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320 Spécialités plurivalentes de la communication et de l'information, 128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

46354 communication information

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Compréhension des contextes, enjeux, controverses et stratégies d'acteurs auxquels sont confrontés les territoires, tant dans leur développement politique et social (démocratie participative, démarches de concertation, e-administration, logiques-usagers, santé publique), qu'économique (innovation ascendante, marketing territorial, marques de territoires) et culturel,
 - Conceptualisation et mise en œuvre des stratégies de communication adaptées aux contextes territoriaux,
 - Analyse et mise en œuvre stratégique, organisationnelle et opérationnelle de la communication dans les institutions publiques, les partis politiques, les syndicats, les grandes associations et ONG, les agences de communication publique et institutionnelle, les cabinets d'études
 - Analyser le contexte politique, sociologique, juridique, technologique de la communication, les enjeux de communication publique et politique liés au déploiement et à l'accompagnement de l'action publique, au développement local et à l'innovation territoriale.
 - Concevoir et mettre en œuvre la stratégie de communication publique et politique, des stratégies d'intervention, d'accompagnement et des modalités opérationnelles de pilotage/évaluation des différentes politiques de communication.
 - Développer et piloter des projets numériques au service du territoire.
 - Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication de crise
 - Analyser et produire des discours institutionnels et politiques.
 - Choisir et piloter des dispositifs d'enquête, d'analyse et d'évaluation.
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
 - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
 - Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité
 - S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
 - Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans,
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes
 - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe
 - Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires.
- Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accréditées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- J : Information et communication
 - N : Activités de services administratifs et de soutien
 - M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
 - O : Administration publique
 - S : Autres activités de services
-
- Chargé / Chargée de communication,
 - Chef / Cheffe de projet communication,
 - Chargé / Chargée de mission,
 - Responsable éditorial,
 - Community manager,
 - Consultant / Consultante en communication publique et politique

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1103 : Communication

E1106 : Journalisme et information média

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1802 : Développement local

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

Réglementation d'activités :**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composants de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<i>Leur composition comprend :</i> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	<i>Leur composition comprend :</i> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	<i>Leur composition comprend :</i> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	<i>Leur composition comprend :</i> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Par candidature individuelle	X	<i>Leur composition comprend :</i> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	<i>Le jury est composé :</i> - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Master arrêté du 25 avril 2002 JO n° 99 du 27 avril 2002

Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29 juin 2017 accréditant l'université Rennes-II pour la délivrance des diplômes nationaux

Arrêté 20081135 du 3 juillet 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 :

<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

Autres sources d'information :

www.univ-rennes2.fr

Lieu(x) de certification :

Université Rennes 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Diplôme créé au 01/09/2008, avec modifications au 01/09/2012